



**Rapport annuel sur le
prix et la qualité du
service public
d'assainissement
collectif**

-Exercice 2015-

Consultable sur le site www.valeyrieux.fr - Rubrique Eau / Assainissement

Sommaire

1.	LA CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	
1.1	Le territoire desservi	6
1.2	Le mode de gestion du service	6
1.3	La population desservie	7
1.4	Le nombre d'abonnés et les volumes collectés	9
1.5	Le linéaire de réseaux de collecte	10
1.6	Les ouvrages d'épuration des eaux usées	10
	a) La station d'épuration du Cheylard	10
	b) La station d'épuration de Dornas	11
	c) La station d'épuration des Nonières	12
	d) La station d'épuration de St Michel d'Aurance	12
2.	LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT	
2.1	Ex- CCPC	15
2.2	Communes intégrées au 1 ^{er} janvier 2016	19
2.3	Les recettes du service ex-CCPC	20
3.	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	
3.1	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	21
3.2	La conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies	21
3.3	La conformité des équipements d'épuration	21
3.4	Le taux des boues évacuées	21
4.	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	
4.1	Les études et travaux réalisés ou en cours en 2015	22
4.2	La programmation sur 2016	22
4.3	L'état de la dette	22

Préambule

La Communauté de communes Val'Eyrieux est née au 1^{er} janvier 2014, de la fusion des Communauté de communes des Boutières, du Haut Vivarais et du Pays du Cheylard, avec extension aux communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc et St Pierreville. La Communauté de communes se compose de 34 communes et le Conseil communautaire compte 57 membres, qui, par leurs délibérations prises en séance du Conseil communautaire, conditionnent et réglementent les affaires de la Communauté de communes.

Seule la Communauté de communes du Pays du Cheylard avait, au 31 décembre 2013, les compétences eau et assainissement. La Communauté de communes était composée de 14 communes membres, qui lui avaient transféré ces compétences dès sa création en 2003.

La gestion de l'assainissement collectif était précédemment exercée, par délégation, par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Dorne, pour les communes d'Accons, Le Cheylard, Mariac, Saint Cierge sous le Cheylard et Saint Michel d'Aurance.

La Communauté de communes du Pays du Cheylard assurait la maîtrise d'ouvrage et la gestion des réseaux d'assainissement, collecte et traitement des eaux usées, desservant l'ensemble des 14 communes.

Depuis le premier janvier 2016 la Communauté de communes VAL'EYRIEUX assure, sur l'ensemble des 34 communes composant son territoire, la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

Deux modes de gestion coexistent donc aujourd'hui sur le périmètre de la Communauté de communes : la gestion directe et la gestion déléguée.

La gestion directe ou régie publique :

Dans ce mode de fonctionnement, les investissements (création de réseau, construction des ouvrages), l'exploitation des installations ainsi que les relations avec les usagers sont directement assurés par les services de la Communauté de communes.

L'entretien des installations est réalisé par des agents communaux mis à la disposition de la Communauté de communes pour les prestations relatives aux services de l'eau et de l'assainissement des eaux usées. En cas d'absence de personnel communal disponible, ces prestations sont effectuées par des entreprises spécialisées sous la conduite de la collectivité.

La gestion déléguée :

Dans cette configuration, l'exploitation des installations et les relations avec les usagers sont confiées à un délégataire de service public pour une période donnée. Dans le cas du territoire VAL'EYRIEUX, cette gestion a été confiée à la société SAUR sur plusieurs communes.

Les prestations sont donc réalisées par le délégataire de service public mais sous la surveillance régulière de la Communauté de communes.

Les travaux d'investissement tels que la création et la réhabilitation d'ouvrages (canalisations, réservoirs, stations d'épuration) sont en revanche toujours portés par VAL'EYRIEUX.

Le Vice-président de la Communauté de communes Val'Eyrieux en charge des compétences eau potable et assainissement est M. Raymond FAYARD.

Chaque commune est représentée au sein de la commission eau-assainissement par un délégué :

COMMUNE	NOM
ACCONS	Christian RANC
ALBON D'ARDECHE	Michel FILIPPI
ARCENS	Thierry GIROT
BOREE	Paul LEBRUN
CHANEAC	Didier ROCHETTE
DEVESSET	Etienne ROCHE
DORNAS	Maurice DESSUS
INTRES	Raphaël DESESTRES
ISSAMOULENC	Philippe CRESTON
JAUNAC	Sébastien MAZAT
LA ROCHETTE	Daniel NOUAILLE
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Jean-Louis REYNAUD
LE CHAMBON	Gérard BRUN
LE CHEYLARD	Denis SERRE
LES NONIERES	Luc BLANC
MARIAC	André FOUREZON
MARS	Henri GUILLOT
ROCHEPAULE	Yves SABATIER
ST AGREVE	Eric CHANTRE
ST ANDEOL DE FOURCHADES	Josyane ALLARD CHALANCON
ST ANDRE EN VIVARAIS	Jean-Michel MARCON
ST BARTHELEMY LE MEIL	Jean MICHELAS
ST CHRISTOL	M. Philippe LEGROS
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	Maurice SANIEL
ST CLEMENT	Pascal BAILLY
ST GENEST LACHAMP	Christophe SABY
ST JEAN ROURE	Michel CHANTRE

ST JEURE D'ANDAURE	Henri SENECLAUZE
ST JULIEN BOUTIERES	Maurice DUGUA
ST JULIEN LABROUSSE	Jean-Pascal PRAMAYON
ST MARTIAL	Raphaël CLEMENT
ST MARTIN DE VALAMAS	Jean-Luc PLANTIER
ST MICHEL D'AURANCE	Franck FARGIER
ST PIERREVILLE	Jean-Pierre ROUX

La Communauté de communes Val'Eyrieux continue à exercer les compétences eau et assainissement sur le territoire de l'ex Communauté de communes du Pays du Cheylard.

Ce rapport présente les informations relatives au service de l'assainissement sur l'année 2015 pour les communes de l'ex Pays du Cheylard.

Concernant les autres communes du territoire, ce rapport présente uniquement les données principales puisque la Communauté de communes VAL'EYRIEUX est en charge de ces services uniquement depuis le début de l'année 2016.

1. LA CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Le territoire desservi



- 34 communes, étendues sur 588 km²,
- Un relief très accentué avec des vallées encaissées, des pentes fortes et des dénivelés importants entre 300 mètres d'altitude au bas de Saint Julien Labrousse et jusqu'à 1 753 mètres au point culminant de Borée (Mont Mézenc),
- Un réseau de voies circulables important en linéaire mais de gabarit faible et d'état très moyen, très sinueux, imposant un temps de trajet important d'une vallée à l'autre,
- Des activités industrielles, principalement sur Le Cheylard, Mariac, St Agrève et St Martin de Valamas
- Des activités agricoles avec une superficie agricole de 12 922 ha (données 2010),
- De la forêt sur l'ensemble du territoire,
- Des activités de tourisme sur l'ensemble du territoire avec gîtes, base de loisirs et activités sportives.

Les communes qui ont une partie de leur territoire en assainissement collectif sont :

- Accons, Dornas, Le Cheylard, Les Nonières, Mariac, Saint Cierge sous le Cheylard, Saint Michel d'Aurance, Saint Agrève, Devesset, Mars, Rochepeule, Saint André en Vivarais, Arcens, Borée, Chanéac, Intres, Lachapelle sous Chanéac, Saint Clément, Saint Jean Roure, Saint Julien Boutières, Saint Martial, Saint Martin de Valamas, Saint Pierreville

1.2 Le mode de gestion du service

Le tableau ci-après présente pour chaque commune le mode de gestion :

Commune	Mode de gestion	Date contrat	Durée	Date avenant
ACCONS	DSP Saur	1 ^{er} /04/2007	12 ans	11/12/2013
DORNAS	DSP Saur			
LE CHEYLARD	DSP Saur			
LES NONIERES	DSP Saur			
MARIAC	DSP Saur			
SAINT CIERGE SOUS LE CHEYLARD	DSP Saur			
SAINT MICHEL D'AURANCE	DSP Saur			
SAINT AGREVE	DSP Saur	01/01/2010	12 ans	
DEVESSET	Régie			
MARS	Régie			
ROCHEPAULE	Régie			
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	Régie			
ARCENS	Régie			
BOREE	Régie			
CHANEAC	Régie			
INTRES	Régie			
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Régie			
SAINT CLEMENT	Régie			
SAINT JEAN ROURE	Régie			
SAINT JULIEN BOUTIERES	Régie			
SAINT MARTIAL	Régie			
SAINT MARTIN DE VALAMAS	Régie			
SAINT PIERREVILLE	Régie			

1.3 La population desservie

1.3.1 Ex CCPC

Le service peut desservir potentiellement les habitants des communes d'Accons, Dornas, Le Cheylard, Les Nonières, Mariac, St Cierge sous Le Cheylard et St Michel d'Aurance.

Cela représente une population de 4 966 habitants sur les 6 094 habitants que compte le Pays du Cheylard.

COMMUNES	NBRE HABITANTS (pop. totale)	ABONNES
ACCONS	433	130
DORNAS	245	85
LE CHEYLARD	3 194	1 797
LES NONIERES	226	83
MARIAC	640	311
ST CIERGE	206	70
ST MICHEL	282	72
TOTAL ex Pays du Cheylard	5 226	2 548

Il n'existe pas de convention d'exportation d'effluents, l'ensemble des effluents produits étant traité localement, ni de convention d'importation d'effluents.

En revanche, des conventions de rejet ont été signées avec :

- La commune de ST MARTIN DE VALAMAS,
- Les Etablissements CHOMARAT,

1.3.2 Les communes intégrées au 1^{er} janvier 2016.

Commune	Population totale de la commune	Population desservie par le réseau public d'assainissement
SAINT AGREVE	2579	1134 abonnés
ARCENS	381	283 abonnés
BOREE	166	70 abonnés
CHANEAC	278	86 abonnés
DEVESSET	300	76 abonnés
INTRES	152	50 abonnés
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	179	97 abonnés
MARS	278	59 abonnés
ROCHEPAULE	281	69 abonnés
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	220	42 abonnés
SAINT CLEMENT	98	27 abonnés
SAINT JEAN ROURE	280	54 abonnés
SAINT JULIEN BOUTIERES	203	102 abonnés
SAINT MARTIAL	248	140 abonnés
SAINT MARTIN DE VALAMAS	1208	589 abonnés
SAINT PIERREVILLE	554	206 abonnés
TOTAL	7 405	3 084

1.4 Le nombre d'abonnés et les volumes collectés

COMMUNES	ANNEE 2014		ANNEE 2015		volume moyen/an
	ABONNES	m ³	ABONNES	m ³	m ³
ACCONS	134	7 677	130	8 515	66
DORNAS	84	2 856	85	2 896	34
LE CHEYLARD	1 773	150 996	1 797	179 040	100
LES NONIERES	74	3 634	83	4 087	49
MARIAC	311	19 265	311	19 098	61
ST CIERGE S/ LE CHEYLARD	70	4 116	70	4 512	64
ST MICHEL D'AURANCE	69	7 611	72	4 377	61
Total ex-Pays du Cheylard	2 515	196 155	2 548	222 525	62
SAINT AGREVE	1 144	75 936	1 134	74 009	65
ARCENS	289	14447	283	15233	54
BOREE	70	3266	70	3094	44
CHANEAC	90	-	86	5935	69
DEVESSET	71	6467	76	8780	116
INTRES	50	2 432	50	2 338	47
LACHAPELLE S/CHANEAC	99	3930	97	3905	40
MARS	59	3284	59	3220	55
ROCHEPAULE	69	2867	69	2698	39
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	40	2079	42	1974	47
SAINT CLEMENT	-	-	27	949	35
SAINT JEAN ROURE	56	2 703	54	2 601	48
SAINT JULIEN BOUTIERES	-	-	102	4 386	43
SAINT MARTIAL	-	-	140	-	-
SAINT MARTIN / VALAMAS	-	-	589	-	-
SAINT PIERREVILLE	-	-	206	15 033	73
Total communes intégrées	2 037	117 411	3 084	144 155	55.36
TOTAL	4 552	313 566	5 632	366 680	55

1.5 Le linéaire de réseaux de collecte

1.5.1 Ex CCPC

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de 65 840 mètres linéaires de réseau séparatif et 286 mètres linéaires en réseau unitaire. A cela s'ajoutent 9 875 mètres linéaires de réseau pluvial.

Il existe sur le réseau : 10 avaloirs, 1 bassin de rétention, 1 dégrilleur, 9 déversoirs d'orage et 1 798 ronds visitables, permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie. 9 postes de relèvement sont également exploités, dont 1 créé en 2013 au niveau du restaurant L'O à la Bouche, situé à côté d'Eyrium.

1.5.2 Communes intégrées au 1^{er} janvier 2016

Commune	Linéaire de réseau unitaire	Linéaire de réseau séparatif	Linéaire total de réseau
SAINT AGREVE	-	31 341 ml	31 341 ml

Les données disponibles pour les services en régie ne permettent pas de calculer ces indicateurs pour 2015.

1.6 Les ouvrages d'épuration des eaux usées

1.6.1 EX – CCPC

a) La station d'épuration du Cheylard

Elle reçoit des eaux résiduaires domestiques et industrielles.

Les volumes collectés par le réseau d'assainissement sont traités à la station d'épuration implantée sur la commune de St Michel d'Aurance, mise en service en décembre 1988.

Le traitement à base de boues activées avec oxygénation et diffuseurs de fines bulles permet de bons rendements.

Elle a une capacité nominale de 23 000 équivalents habitants.

Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de 3080.

Le milieu récepteur du rejet est l'Eyrieux.

Capacités nominales d'épuration :

PARAMETRE	DBO ₅	DCO	MES	NKj	Pt	DEBIT
CAPACITE	1 240 mg/l	2 640 mg/l	570 mg/l	28 mg/l	7 mg/l	3 450 m ³ /j

Rejet polluant autorisé :

PARAMETRE	Charge de référence (mg/l)	Concentration maxi (mg/l)	Rendement minimum (%)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO ₅	1 240	25	90	50
DCO	2 640	125	85	250
MES	570	35	95	85
NKj	28	-	-	-
Pt	7	-	-	-

Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

PARAMETRE	DBO ₅	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	160.7 kg/j	610.7 kg/j	253.3 kg/j	56.5 kg/j	6.7 kg/j	1139.9 m ³ /j

Quantité de boues issues de cet ouvrage :

La station produit 80 370 kg de matières sèches sur les 363 m³ de boues.

b) La station d'épuration de Dornas

Elle reçoit des eaux résiduaires domestiques.

La station d'épuration, mise en service en septembre 2003, est implantée sur la commune de Dornas.

Le traitement est à base de filtres à pouzzolanes.

Elle a une capacité nominale de 320 équivalents habitants.

Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de 85.

Le milieu récepteur du rejet est la Dorne.

Rejet polluant autorisé :

PARAMETRE	Charge de référence (mg/l)	Concentration maxi (mg/l)	Rendement minimum (%)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO ₅	19	25	60	50
DCO	38	125	60	250
MES	22	35	50	85
NKj	4	-	-	-
Pt	1	-	-	-

Charges reçues par l'ouvrage :

Le débit journalier moyen hebdomadaire en entrée de station est de 7,2 m³/j.

Cela représente 2 598 m³ d'effluents traités sur l'année 2018.

c) La station d'épuration des Nonières

Elle reçoit des eaux résiduaires domestiques.

La station d'épuration, mise en service en juillet 2005, est implantée sur la commune des Nonières.

Le traitement est à base de filtres à pouzzolanes.

Elle a une capacité nominale de 200 équivalents habitants.

Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de 83.

Le milieu récepteur du rejet est le Bancel.

Rejet polluant autorisé :

PARAMETRE	Charge de référence (mg/l)	Concentration maxi (mg/l)	Rendement minimum (%)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO ₅	12	25	60	50
DCO	24	125	60	250
MES	14	35	50	85
NKj	3	-	-	-
Pt	0	-	-	-

Charges reçues par l'ouvrage :

Le débit journalier moyen hebdomadaire en entrée de station est de 10 m³/j.

Cela représente 3648 m³ d'effluents traités sur l'année 2015.

d) La station d'épuration de St Michel d'Aurance

Elle reçoit des eaux résiduaires domestiques.

La station d'épuration, mise en service en novembre 2008, est implantée sur la commune de St Michel d'Aurance.

Le traitement est à base de filtres plantés de roseaux.

Elle a une capacité nominale de 170 équivalents habitants.

Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de 72.

Le milieu récepteur du rejet est le ruisseau.

Rejet polluant autorisé :

PARAMETRE	Charge de référence (mg/l)	Concentration maxi (mg/l)	Rendement minimum (%)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO ₅	8	35	60	-
DCO	20	-	60	-
MES	8	-	50	-
NKj	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-

Charges reçues par l'ouvrage :

Le débit journalier moyen hebdomadaire en entrée de station est de 13.6 m³/j.

Cela représente 4976 m³ d'effluents traités sur l'année 2015.

1.6.2 Communes intégrées au 1^{er} janvier 2016

Commune	Type de station d'épuration	Date de mise en service	Capacité
SAINT AGREVE	Boue activée	1992	7500 EqH
DEVESSET	Lagunage	1984	200 EqH
DEVESSET - Loisir	Lagunage	1993	760 EqH
MARS	Lagunage	1998	250 EqH
ROCHEPAULE	Filtre plantés de roseaux	2011	250 EqH
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	Pouzzolane		230 EqH
ARCENS	Lagunage	1998	980 EqH
BOREE	Lit Bactérien	1978	150 EqH
CHANEAC LACHAPELLE SOUS CHANEAC SAINT MARTIN DE VALAMAS	Système d'assainissement intercommunal / Station du Cheylard	1989	23 000 EqH

INTRES SAINT JULIEN BOUTIERES - Village	Pouzzolane	2005	190 Eqh
SAINT JULIEN BOUTIERES – Chambonnet Haut	Pouzzolane	2001	40 Eqh
SAINT CLEMENT	Filtre planté de roseaux	2007	170 Eqh
SAINT JEAN ROURE Village	Pouzzolane	2002	150 Eqh
SAINT JEAN ROURE Beauvert	Filtre planté de roseaux	2009	170 Eqh
SAINT MARTIAL	Filtre planté de roseaux	2012	300 Eqh
SAINT PIERREVILLE	Boues activées	1979	600 Eqh

2. LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

2.1 EX - CCPC

2.1.1 Les modalités de tarification

Il existe un seul type de contrat appliquant le même tarif.

Les tarifs applicables au 31/12/2014 et 31/12/2015 sont les suivants :

TARIFS		Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
PART COLLECTIVITE (CCPC)			
PART FIXE (€ ht/an)	ABONNEMENT	15,00 €	15,00 €
PART PROPORTIONNELLE (€ ht/m ³)		0,75 €	0,75 €
PART DELEGATAIRE (SAUR)			
PART FIXE (€ ht/an)	ABONNEMENT	13.47 €	13.66 €
PART PROPORTIONNELLE (€ ht/m ³)		0.6985 €	0.7081 €
TAXES ET REDEVANCES			
Préservation des ressources en eau	Agence de l'Eau	0,1489 / m ³	0,1489 / m ³
Lutte contre la pollution	Agence de l'Eau	0,29 / m ³	0,29 / m ³
Modernisation des réseaux	Agence de l'Eau	0,155 € / m ³	0,16 € / m ³

Les tarifs pour l'assainissement et la redevance « Modernisation des réseaux » sont assujettis à la TVA à 10 % (5,5 % pour l'eau et les redevances « Préservation des ressources en eau » et « Lutte contre la pollution »).

2.1.2 Les divers frais d'accès au service

- les frais d'accès au service (pour tout nouvel abonné) : 25,37 € TTC
- les frais d'ouverture de branchement : 51,26 € TTC
- les frais de résiliation et de fermeture : gratuit

2.1.3 La présentation d'une facture d'eau type

La facture type est basée sur une consommation de 75 m³, ce qui correspond à la consommation moyenne des abonnés de la Communauté de communes.

Vos Contacts : Saur France

Téléphone : 04 75 29 40 18

Lundi à jeudi 8h-12h 13h30-17h30 Vendredi 8h-12h

Accueil : 15 rue Louis Vincent
07160 LE CHEYLARD
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h à 12h

Dépannage 24h/24 : 04 75 29 40 18

Contactez nous et gérez votre compte sur
www.saur.com

SPECIMEN

03/2015-02/2016

Référence à rappeler

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE
NOM DU CLIENT

TARIF 2015

Distribution de l'eau :

Collecte et traitement des eaux usées :

Communauté de communes Val'Eyrieux

Communauté de communes Val'Eyrieux

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 75 m³.

Abonnement TTC	156,06 €
Consommation TTC	254,39 €
Total Facture TTC	410,45 €

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
LE CHEYLARD	641842-3	015 mm	75	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION			75	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	210,51 € HT 222,09 € TTC	Au m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part CC du Pays du Cheylard	03-2015 / 02-2016					40,00	5,50
Abonnement part SAUR	03-2015 / 02-2016					78,04	5,50
Consommation part CC du Pays du Cheylard	03-2015 / 02-2016		75	0,5100	38,25		5,50
Consommation part SAUR	03-2015 / 02-2016		75	0,5740	43,05		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	03-2015 / 02-2016		75	0,1489	11,17		5,50

Collecte et traitement des eaux usées	138,02 € HT 151,82 € TTC	Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		Au m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part CC du Pays du Cheylard	03-2015 / 02-2016					15,00	10,00
Abonnement part SAUR	03-2015 / 02-2016	2,02 €				13,66	10,00
Consommation part CC du Pays du Cheylard	03-2015 / 02-2016	/m³	75	0,7500	56,25		10,00
Consommation part SAUR	03-2015 / 02-2016		75	0,7081	53,11		10,00

Organismes publics	33,75 € HT 36,15 € TTC	Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	03-2015 / 02-2016		75	0,2900	21,75		5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	03-2015 / 02-2016		75	0,1600	12,00		10,00

Total Facture	410,45 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 381,78 €
TVA sur les débits : 28,67 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vos Contacts : Saur France

Téléphone : 04 75 29 40 18

Lundi à jeudi 8h-12h 13h30-17h30 Vendredi 8h-12h

Accueil : 15 rue Louis Vincent
07160 LE CHEYLARD
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h à 12h

Dépannage 24h/24 : 04 75 29 40 18

Contactez nous et gérez votre compte sur
www.saur.com

SPECIMEN

01/03/2014-28/02/2015

Référence à rappeler

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE
NOM DU CLIENT

TARIF 2014

Distribution de l'eau :

Collecte et traitement des eaux usées :

Communauté de communes du Pays du Cheylard

Communauté de communes du Pays du Cheylard

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 75 m³.

Abonnement TTC	155.59 €
Consommation TTC	252.17 €
Total Facture TTC	408.17 €

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LE CHEYLARD	641842-3	015 mm				75	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						75	

SPECIMEN	FACTURE N°	Simulation	Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	210.13 € HT	221,69 € TTC	Au m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part CC du Pays du Cheylard	03-2014 / 02-2015						40,00	5,50
Abonnement part SAUR	03-2014 / 02-2015						77,79	5,50
Consommation part CC du Pays du Cheylard	03-2014 / 02-2015			75	0,5100	38,25		5,50
Consommation part SAUR	03-2014 / 02-2015			75	0,5722	42,92		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	03-2014 / 02-2015			75	0,1489	11,17		5,50

	Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA		
Collecte et traitement des eaux usées	137,11 € HT	150,82 € TTC	Au m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part CC du Pays du Cheylard	03-2014 / 02-2015					15,00	10,00	
Abonnement part SAUR	03-2014 / 02-2015		2,01 € /m³			13,47	10,00	
Consommation part CC du Pays du Cheylard	03-2014 / 02-2015			75	0,7500	56,25	10,00	
Consommation part SAUR	03-2014 / 02-2015			75	0,6985	52,39	10,00	

Organismes publics	Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA		
Organismes publics	33,313 € HT	35,66 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	03-2014 / 02-2015			75	0,2900	21,75		5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	03-2014 / 02-2015			75	0,1550	11,563		10,00

Total Facture	408.17 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 380.62€
TVA sur les débits : 27.62€

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

2.2 Communes intégrées au 1^{er} janvier 2016

2.2.1 Les modalités de tarification

TARIF REGIE ASST

COMMUNE	TARIF 2015		Prix au m3 TTC pour 75 m3
	NATURE	MONTANT	
ARCENS	Abont annuel HT	34,00 €	1.44 €
	Conso HT	0,85 €	
BOREE	Abont annuel ttc	22,87 €	1.20 €
	Conso ttc	0,90 €	
DEVESSET	Abont annuel ht	54,00 €	1.073 €
	Conso ht	0,2546 €	
CHANEAC	Abont annuel ttc	60,00 €	2.10 €
	Conso ttc	1,30 €	
INTRES	Abont annuel ttc	60,00 €	1.80 €
	Conso ttc	1,00 €	
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Abont annuel ttc	40,00 €	1.03 €
	Conso ttc	0,50 €	
MARS	Abont annuel ht	35,00 €	1.61 €
	Conso ht	1,00 €	
ROCHEPAULE	Abont annuel	0,00 €	0.5336 €
	Conso ttc	0,5336 €	
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abont annuel ttc	39,00 €	1.02 €
	Conso ttc	0,50 €	
ST CLEMENT	Abont mensuel	4,50 €	1.43 €
	abont annuel ttc	54,00 €	
	Conso ttc	0,71 €	
ST JEAN ROURE	abont annuel ttc	30,00 €	0.90 €
	Conso ttc	0,50 €	
ST JULIEN BOUTIERES	Abont annuel ttc	30,00 €	1.00 €
	Conso ttc	0,60 €	
ST MARTIAL	-	-	-
ST MARTIN DE VMAS	abont annuel ht	33,00 €	2.17 €
	Conso ht	1,54 €	
ST PIERREVILLE	Abont annuel ttc	25,21 €	0.82 €
	Conso ttc	0,48 €	

TARIF DSP ASST (part collectivité)

COMMUNE	TARIFS 2015 HT <i>(selon délib. en vigueur)</i>		Prix au m3 TTC pour 75 m3
	NATURE	MONTANT	
ST AGREVE	Abont annuel coll	45,08 €	2.75 €
	Abont part SAUR	45.49 €	
	Conso part coll	0,41 €	
	Conso part SAUR	0.8796 €	

2.3 Les recettes du service ex CCPC

❖ Les recettes de la collectivité :

Types de recettes	Année 2014	Année 2015
Redevance assainissement	159 851,48 €	165 432.21 €
Frais branchement + Participation Raccordement Egout	6 200,00 €	42 200 €
Participations conventions	42 292,29 €	15 290.69
Prime épuration	49 829,58 €	35 957.76
TOTAL	258 173,35 €	258 880.66

❖ Les recettes du délégataire :

Types de recettes	Année 2014	Année 2015
Redevance Assainissement	180 706 €	186 356 €
Part perçue pour la collectivité	183 135 €	187 743 €
Recettes liées aux travaux	4 807 €	2 595 €
Produits accessoires	64 268 €	90 655 €
TOTAL	432 916 €	467 349 €

3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE Ex CCPC

3.1 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Depuis 2013, l'indice est de 75 % pour les réseaux de collecte des eaux usées.

3.2 La conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies

La collecte des effluents est conforme aux prescriptions.

3.3 La conformité des équipements d'épuration

Les quatre stations d'épuration sont conformes aux prescriptions.

3.4 Le taux des boues évacuées

Le taux de boues évacuées, issues des ouvrages d'épuration, est de 100 % en compostage.

Les données disponibles pour les services en régie ne permettent pas de calculer ces indicateurs pour 2015.

4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés sur le budget assainissement n'ont fait l'objet d'aucune contribution du budget général.

4.1 Les études et travaux réalisés ou en cours en 2015

- Poursuite du schéma directeur d'assainissement sur le Pays du Cheylard.
- Fin des travaux sur la mise en conformité du réseau Avenues de Jagornac et Libération (en délégation à la Mairie du Cheylard).
- Etude sur l'extension de Noirois à Dornas
- Démarrage des travaux d'extension du réseau sur Les Nonières et Le Cheylard.
- Réalisation de travaux sur le réseau causés par les intempéries de 2014.
- Etude sur la création d'une station d'épuration avec mise en place d'un réseau de collecte et de transfert sur le village de St Barthélemy le Meil.

4.2 La programmation sur 2016

- Poursuite des travaux d'extension des Nonières et du Cheylard
- Travaux d'extension sur le quartier de Noirois à Dornas
- Reprise des dossiers transférés par les communes
 - poursuite des travaux d'extension du réseau d'assainissement vers le quartier de Valamas à St Martin
 - fin des travaux de création d'un local de stockage des boues sur la station d'épuration de St Agrève
 - travaux d'extension du réseau d'assainissement vers l'usine Teyssier et le Quartier de Clavière à St Agrève
 - lancement du schéma directeur d'assainissement sur la commune de St André en Vivarais
 - étude pour la réhabilitation de la station d'épuration de St André en Vivarais
 - poursuite du SGA sur la Commune de Borée
 - lancement du schéma directeur assainissement sur la Commune de St Pierreville et St Martin de Valamas
 - travaux d'extension vers le quartier de Gailhac à Rochepaule

4.3 L'état de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2015 est de 730 159,44 €.

L'annuité de dette réglée en 2015 s'est élevée à 74 099,98 €.

